

que le comité des privilèges et élections serait parallèle à la Commission McDonald est la chose la plus stupide que j'aie jamais entendue. Cela dépasse l'imagination et c'est inadmissible.

S'il y avait présomption suffisante d'une tentative délibérée pour empêcher un député de s'acquitter de ses fonctions—et M. l'Orateur a estimé que c'était la seule conclusion à laquelle il pouvait parvenir—on devait forcément conclure à une tentative délibérée pour induire quelqu'un en erreur, non pas à de la négligence, à de l'inattention ni à un acte commis par inadvertance, mais bien à une tentative délibérée pour induire en erreur un député et l'empêcher de s'acquitter de ses fonctions.

Il ne fait aucun doute pour M. l'Orateur qu'on a voulu empêcher quelqu'un de s'acquitter de ses fonctions et l'induire en erreur s'il a conclu que la question de privilège était fondée à première vue, il n'y a pas le moindre doute que c'était un député qu'on a voulu délibérément induire en erreur. Personne ne cherche à accuser qui que ce soit ici. Le député de Northumberland-Durham n'a pas la moindre idée qui a fait délibérément de l'obstruction, et il n'a jamais prétendu qu'il s'agissait de l'ex-solliciteur général. C'est cependant du domaine du possible, ainsi que mon collègue le député du Yukon (M. Nielsen) l'a fait remarquer, puisqu'il a signé la lettre en question. C'est précisément une question sur laquelle j'aimerais que le comité examine immédiatement.

En guise de conclusion, j'exhorte les députés de la Chambre à réfléchir au rôle du comité comme organisme de surveillance de l'exécutif, non pas pour essayer de nuire politiquement au gouvernement mais pour qu'ils puissent jouer un rôle de surveillance à l'égard des décisions de l'exécutif, car c'est la seule façon dont le cabinet puisse avoir à nous rendre des comptes. Pourquoi n'aurions-nous pas le droit de nous acquitter normalement de cette fonction?

M. Nielsen: Puis-je dire qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour dire qu'il est 6 heures?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

● (2002)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La parole est au député du Yukon (M. Nielsen).

M. Boulanger: Oh, oh!

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, le député devra me supporter, de même que bien d'autres choses avant

Privilège—M. Lawrence

que j'aie fini. Je sais qu'on nous considère comme des gêneurs de ce côté-ci. Je sais que les députés d'en face se font une telle conception de notre institution, comme on a pu le constater d'après leurs interventions dans le débat, qu'ils en faussent complètement la nature.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): C'est un vieux cliché.

M. Nielsen: Le député méconnaît la nature de notre institution.

M. Railton: C'est dommage.

M. Nielsen: C'est dommage, comme le dit le député de Welland (M. Railton).

M. Railton: Il est dommage que vous la méconnaissiez vous aussi.

M. Nielsen: Il est dommage que les députés d'en face méconnaissent la nature de notre institution.

M. Railton: Il est dommage que le député se livre à un tel travestissement du Parlement.

M. Nielsen: C'est se moquer du Parlement que de laisser entendre que les privilèges de notre institution et des membres de notre institution...

M. Railton: Il est dommage que le député du Yukon (M. Nielsen)...

Une voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député devrait s'adresser à la présidence. Le député du Yukon a la parole.

M. Railton: Dites au député de ne pas répliquer.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, je n'ai pas interrompu le député, mais lui m'interrompait.

M. Railton: Venez-en au fait.

M. Nielsen: C'est se moquer de la Chambre que de laisser entendre comme le font nos vis-à-vis que la Commission McDonald aurait le pouvoir de décider des privilèges des députés. Je ne puis imaginer d'idée plus insidieuse que celle-là et pourtant, elle semble dominer chez les ministériels. Cela fait injure à la logique et à la tradition établie depuis des années. Nous avons entendu des députés d'en face nous dire que la Commission McDonald devrait décider des privilèges des députés à la Chambre.

M. Boulanger: Oh, oh!

M. Nielsen: C'est exactement ce qu'ils ont dit.

M. Boulanger: Le député charrie un peu.

M. Nielsen: Je ne charrie pas. C'est précisément ce qu'ils ont dit. Ils ont déclaré que nous ne devrions pas prendre la peine de demander la tenue d'une enquête parallèle par le comité permanent des privilèges et élections puisque la Commission McDonald statuait déjà à ce sujet. A mon sens, ils ne comprennent pas le fond de la question de privilège qui a été soulevée, soit que le gouvernement a induit en erreur des députés.